

économique. Les énergies et les possibilités existantes sont rarement employées, car les besoins des pays sous-développés n'ont pas été bien appariés aux ressources et aux intérêts ailleurs dans le monde.

En guise de réponse, le rapport met de l'avant l'idée d'une infrastructure de courtage visant à promouvoir les liens entre les secteurs privés des pays développés et sous-développés. Elle permettrait d'augmenter les transactions en réduisant les coûts généraux associés aux risques et aux transactions qui font souvent obstacle à l'investissement et à l'action.

L'établissement d'une fonction de courtage aiderait :

- à soutenir la croissance des PME;
- à tirer parti du pouvoir des secteurs privés;
- à accroître l'accès à de l'information sur les marchés, aux technologies et au financement dans les pays en développement;
- à renforcer les liens entre les acteurs du secteur privé, notamment les entrepreneurs, les entreprises, les institutions, la société civile et les organisations non gouvernementales, tant dans les pays développés que dans les pays en développement;
- à soutenir, à relancer, à mettre à niveau ou à reproduire des initiatives novatrices, y compris créer des partenariats entre les secteurs public et privé, adopter des nouveaux modèles d'affaires qui répondent aux besoins des pauvres, améliorer l'accès des PME aux marchés nationaux et internationaux, établir des liens entre les investisseurs/partenaires internationaux et les entreprises/entrepreneurs locaux, et faciliter le déploiement de nouvelles technologies.

Dans des pays sous-développés, le secteur privé, la société civile et de nombreuses organisations bilatérales et multilatérales participent déjà à des activités axées sur le développement du secteur privé. Par exemple, elles soutiennent la réforme de la réglementation en vue de créer des environnements robustes qui favoriseront la croissance du secteur privé; elles contribuent à bâtir les moyens, à fournir une aide technique et de la formation aux microentreprises et aux PME; et elles améliorent l'accès de celles-ci aux marchés ruraux, nationaux, régionaux et internationaux.

Le Canada et le Programme des Nations unies pour le développement mettront sur pied un groupe de travail orienté vers l'action. Il sera composé d'experts provenant des secteurs public et privé et sera chargé d'examiner la fonction de courtage proposée et de recommander une structure organisationnelle lui permettant de jouer son rôle.